VILLE DE GOSIER

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2022

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Jeudi Dix du mois de Novembre à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS: M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mme Wennie MOLIA - M. Louis ANDRE – Mme Nanouchka LOUIS - M. Jules FRAIR – Mme Marguerite MURAT – M. Teddy BARBIN – Mme Elodie CLARAC – M. Emmery BEAUPERTHUY – M. Michel HOTIN – Mme Marie-Renée ADELAIDE - M. Marcellin ZAMI – Mme Sylvia HENRY – Mme Sandra MOLIA – Mme Mévice VERITE - M. Jimmy DAMO – M. Sébastien THOMAS – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mme Rebecca BELLEVAL - M. David LUTIN - Mme Mégane BOURGUIGNON - M. Lucas ALBERI - M. Jean-Claude CHRISTOPHE - M. Julien DINO - Mme Maguy BORDELAIS – Mme Jocelyne VIROLAN – Mme Ghylaine JEANNE.

**ETAIENT ABSENTS**: Mme France-Enna URBINO (excusée; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – M. Jean LAQUITAINE (excusé; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – Mme Nadia CELINI (excusée) – Mme Yane BEZIAT – M. Patrice PIERRE-JUSTIN (excusé; pouvoir donné à Mme Maguy BORDELAIS)

.....

Date d'envoi de la convocation : 4 novembre 2022

Date d'affichage : 4 novembre 2022

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 30

Absents: 5

**Procurations:** 3

Appelés à voter : 33

Président de séance : Monsieur Cédric CORNET

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : Madame Nina PAULON

#### CM-2022-6S-DAF-89

# REFECTION DU STADE ROGER ZAMI PHASE II – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Vu le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération n° CM-2022-2S-DAF-11 en date du 17 février 2022, intitulée "Réfection du Stade de Montauban - Adoption du plan de financement actualisé";

**Vu** la délibération n° CM-2020-2S-DAF-05 en date du 16 juin 2020, intitulée "Projet de réalisation de la seconde tranche relative à la réfection du stade municipal Roger Zami";

**Vu** l'avis de la commission Finances et Transformation de l'Action Publique en date du 20 octobre 2010 ;

**Considérant** la volonté de l'équipe municipale de renforcer les équipements sportifs sur le territoire ;

**Considérant** la tenue du COPIL du 1er février 2022 qui valide les propositions techniques inscrites au Programme de l'opération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A la majorité des voix exprimées par : 26 voix pour; 1 contre; 6 non votants

### **DECIDE**

## **Article 1 :** D'approuver la modification du plan de financement du projet, comme suit :

	Nature	Taux	Montants HT
DÉPENSES (HT)	DIAGNOSTIC AMIANTE		3 075,00 €
	DIAGNOSTIC ACCESSIBILITÉ		1 000,00 €
	<ul> <li>DIAGNOSTIC SSI</li> </ul>		2 800,00 €
	<ul> <li>ETUDE DE SOL G2AVP</li> </ul>		2 690,00 €
	<ul><li>PROGRAMME</li></ul>		38 000,00 €
	<ul> <li>PERMIS DE CONSTRUIRE</li> </ul>		38 000,00 €
	<ul> <li>BUREAU DE CONTRÔLE</li> </ul>		12 000,00 €
	<ul> <li>COORDONNATEUR SPS</li> </ul>		5 471,00 €
	<ul> <li>MOE, OPC ET ÉTUDES D'EXE</li> </ul>		270 000,00 €
	• TRAVAUX		2 200 000,00 € 76
	<ul> <li>IMPRÉVUS ET RÉVISIONS</li> </ul>		964,00 €
	DES PRIX		

Total dépenses hors taxes			2 650 000,00 €
RECETTES (HT)	RÉGION	24,75 %	656 000,00 €
	DEPARTEMENT	23,25 %	616 000,00€
	ETAT - DETR	11,32 %	300 000,00€
	CARL	20,34 %	539 000,00 €
	VILLE DU GOSIER	20,34 %	539 000,00 €
Total recettes hors taxes		100,00 %	2 650 000,00 €

**Article 2 :** D'autoriser le maire à solliciter des subventions afin de finaliser le plan de financement du projet.

**Article 3 :** De donner tout pouvoir au maire afin de signer toute pièce relative à cette affaire.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

Et publication ou notification le

Fait et délibéré à Gosier, le 10 novembre 2022

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

- Cédric CORNET -